

# Ce que l'enquête OPISE peut apporter à l'observatoire des prix et des marges des produits alimentaires

**Alain GALLAIS**  
Insee

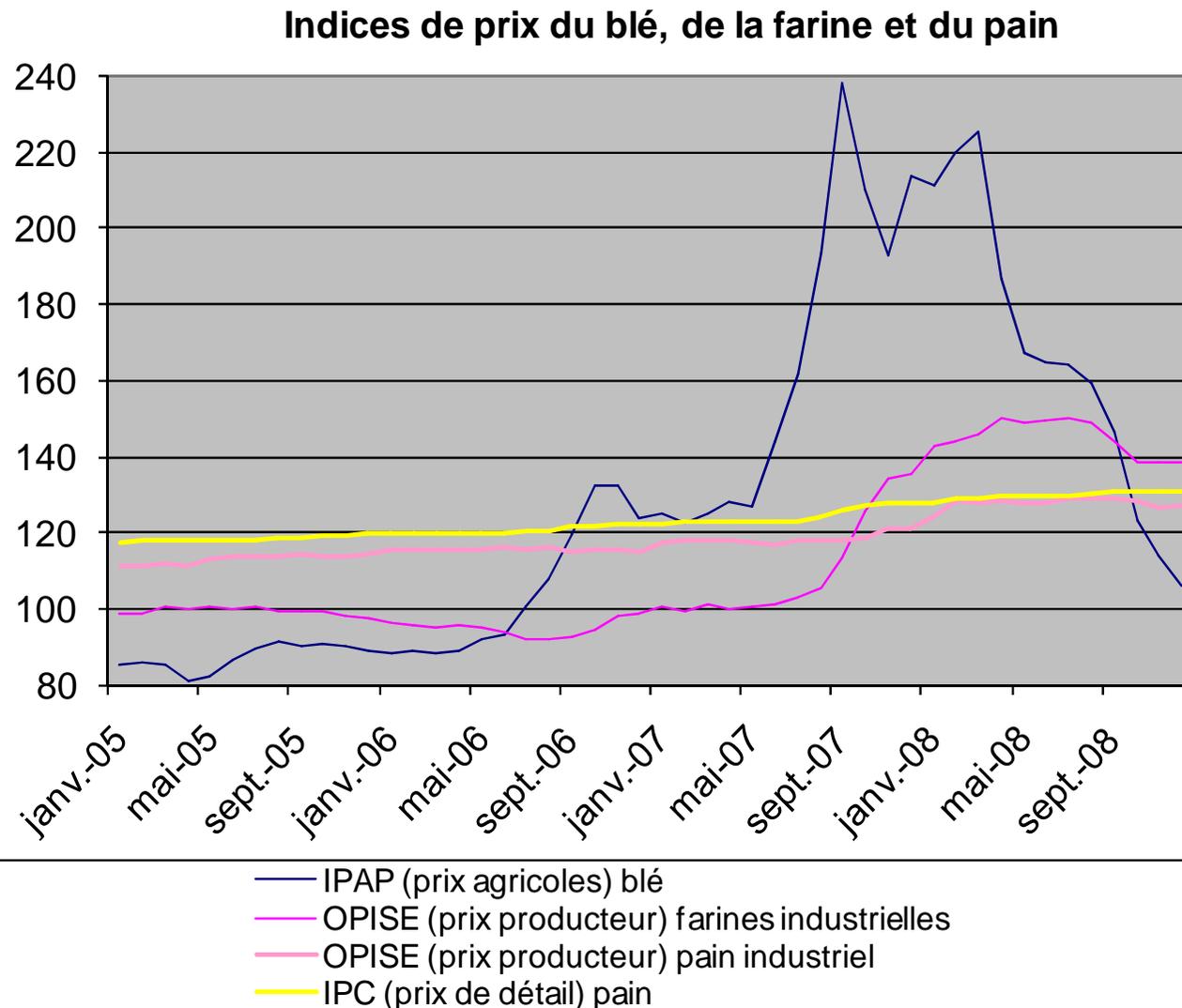




## Plan de la présentation

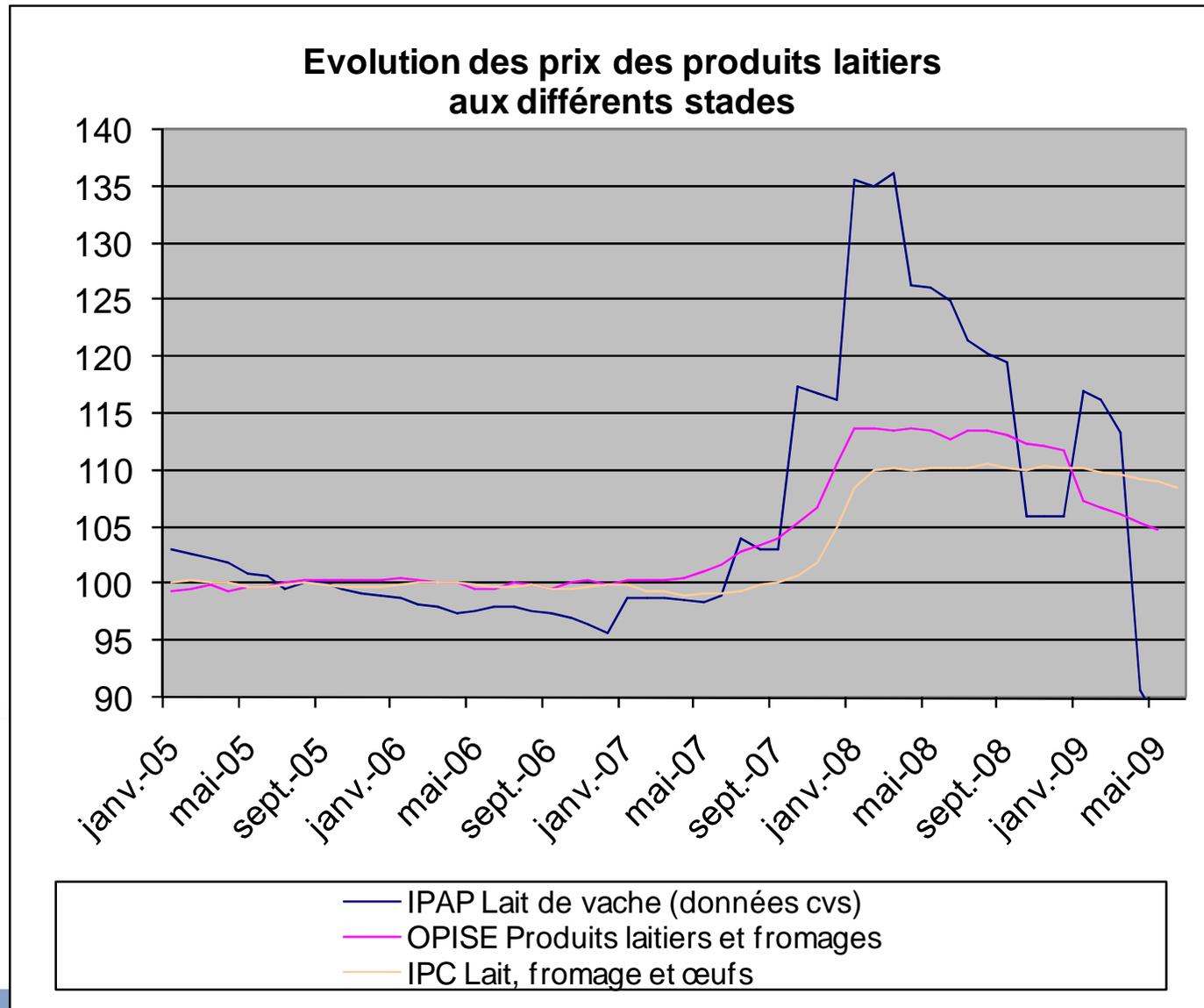
- A) Parallélisme ou asynchronisme entre les évolutions de prix agricoles, agroalimentaires à la production ou agroalimentaires à la consommation : une problématique récurrente.
- B) L'approche par les ratios (EAE) et les indices (IPAP, OPISE) que l'INSEE suggérerait et que certains syndicats professionnels appliquent.
- C) L'approche par les prix moyens en niveau de l'observatoire et le « trou » des prix à la production.
- D) Ce que l'enquête OPISE sur les prix à la production se propose de faire.

## A) Des questions récurrentes : le blé, le pain

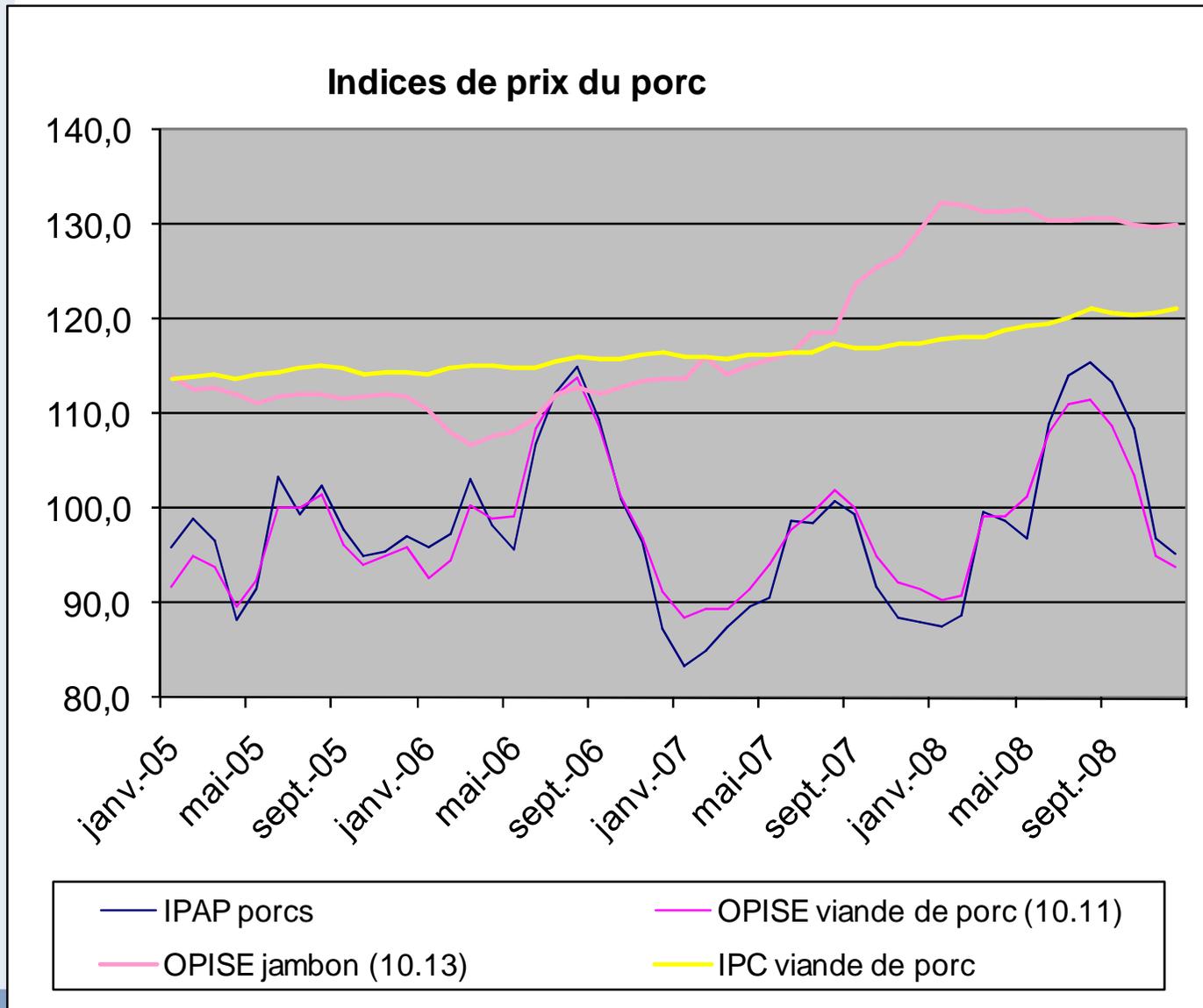


3 types  
d'indices de  
prix :  
agricoles,  
industriels,  
de détail.

## A) Le lait...



# A) Le porc...

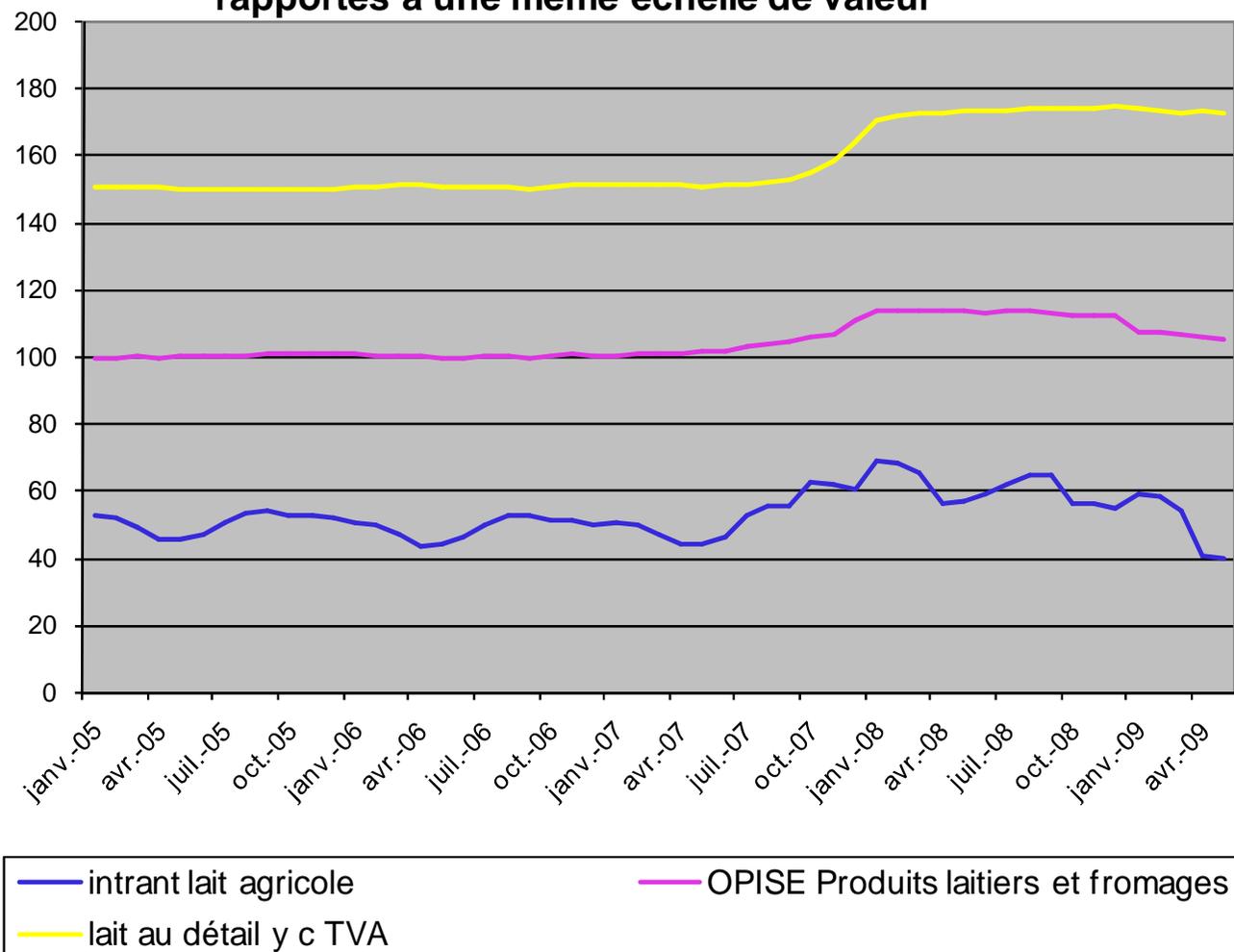


## B) Ce que l'INSEE encouragerait, à base d'indices et de ratios

- › L'Enquête Structurelle Annuelle, remplaçant l'Enquête Annuelle d'Entreprises, procure des ratios du type (achat de matières premières) / (chiffre d'affaires), qu'on peut inférer comme reflétant les « taux de marge » (au sens de l'observatoire) des secteurs du lait, de la viande, etc.
- › L'ESA pourrait être exploitée sur des ensembles plus réduits d'entreprises au sein du secteur 10.11 pour déterminer des ratios plus précis pour la viande bovine, la viande porcine, etc.
- › Ou bien ces coefficients techniques peuvent venir de la comptabilité nationale.
- › Les indices de prix peuvent alors être appliqués à une même échelle de valeur pour refléter la « marge » entre deux étapes du processus de production.

## B) En combinant indices et ratios...

Evolution des prix du lait  
rapportés à une même échelle de valeur



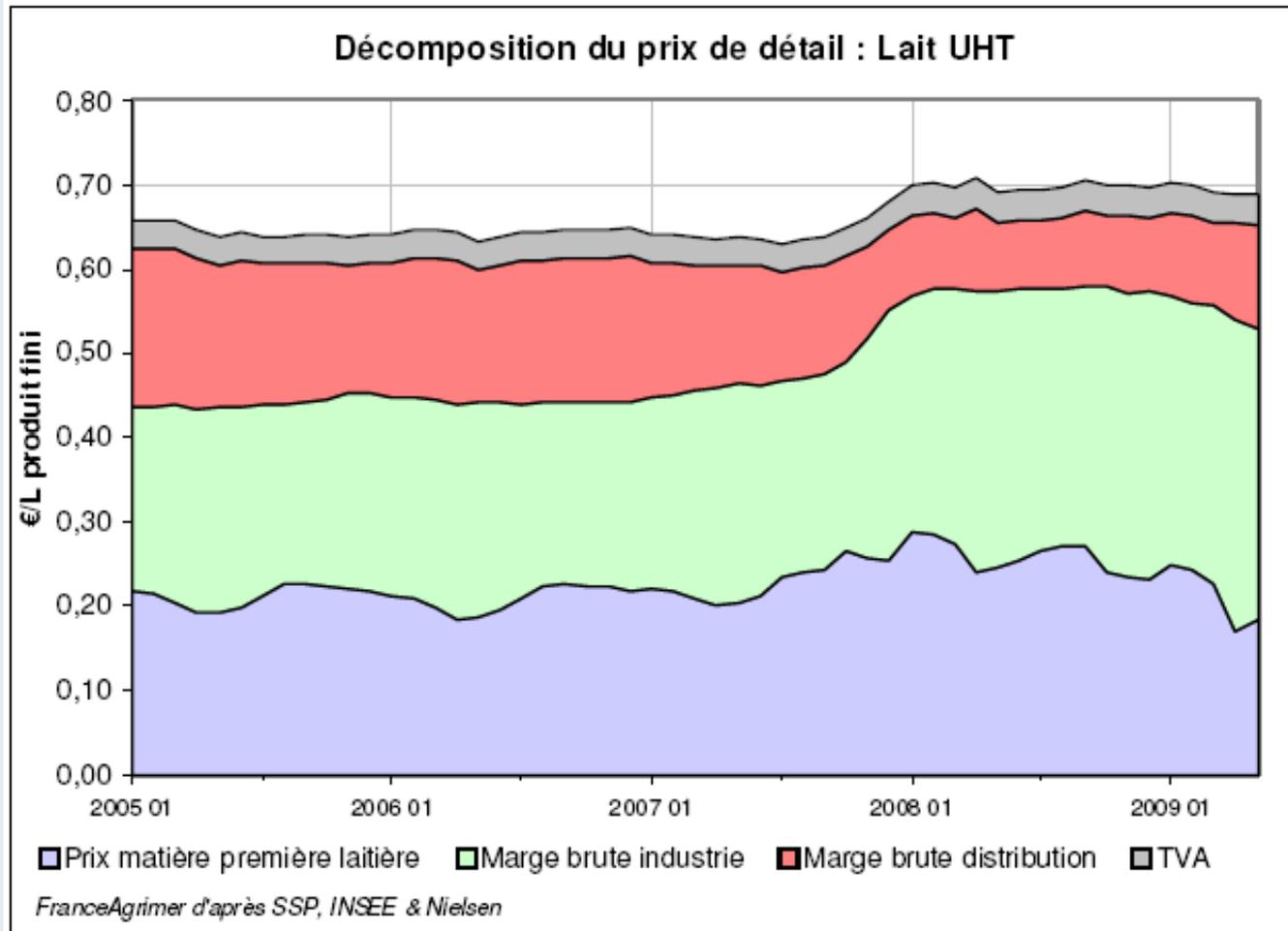
Même graphique qu'en A), mais où les indices sont appliqués à une même échelle de valeur déduite des ratios de l'EAE, d'où visualisation des « marges »



## C) Le parti pris des niveaux de prix

- › Les niveaux de prix sont plus immédiatement perceptibles que les indices de prix, or l'observatoire doit s'adresser au plus grand nombre.
- › France Agrimer pour les prix agricoles (et les prix de détail) d'une part, la DGCCRF pour les prix au détail d'autre part, disposent d'une grande palette de niveaux de prix.
- › Pour les produits transformés, il leur manque des niveaux de prix de production industrielle...

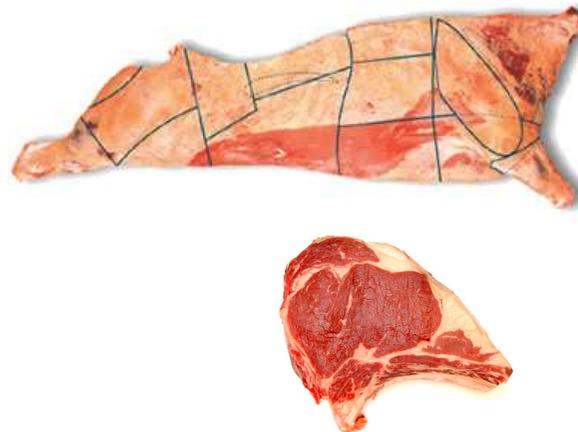
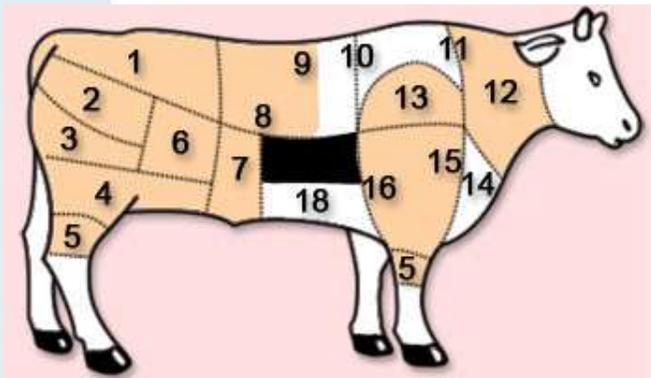
## C) Ce qui a été fait sur le lait



Similaire au graphique de B), mais les prix agricoles et les prix au détail sont ici directement obtenus en niveau, par des sources « hors INSEE », tandis que l'indice OPISE a été appliqué à un niveau de départ estimé en 2005.

## C) Remarque : les « kilos » sont-ils comparables d'un bout à l'autre de la chaîne ?

- › Oui, pour les produits peu transformés, bien sûr non pour les produits beaucoup transformés.
- › France Agrimer analyse / modélise alors quel(s) composant(s) est utilisé pour le produit final dont on veut analyser la chaîne de valeur.
- › Ce serait généralement moins un problème entre prix de production industrielle et prix au détail.





## D) Ce que l'enquête OPISE se propose de faire

- › Comme l'observatoire souhaite diffuser des niveaux de prix et non pas des indices, et comme OPISE collecte nécessairement des niveaux de prix, il doit être possible de calculer des « prix moyens » à transmettre à l'observatoire.
  - › L'indice des prix à la consommation diffuse lui aussi des « prix moyens », sur certaines catégories homogènes.
  - › Un « prix moyen » calculé par l'INSEE doit nécessairement vérifier des conditions d'homogénéité exigeantes, qui ne sont aujourd'hui pas respectées *a priori* dans OPISE.
- => Il faudra procéder au rebaselement des branches agroalimentaires dans OPISE. Le processus sera progressif.



## D) Lignes directrices des prochains rebasements

- › D'après les produits jugés représentatifs par l'observatoire, définir 3 ou 4 produits à suivre « en niveau » (en même temps qu'on les suivrait en indices) par branche.
- › Aligner autant que possible la définition de ces produits sur ce qui est pratiqué par la division IPC, afin que le rapprochement des deux notions de prix moyens INSEE ait un sens pour la marge.
- › Rebaser en 2010-2011 :
  - la viande de boucherie (10.11), concernant le bœuf (côte de bœuf, steak haché) et le porc (longe de porc) ;
  - les produits à base de viande (10.13), notamment le jambon ;
  - les produits laitiers et les fromages (10.51), sans doute le litre de lait stérilisé UHT ½ écrémé, le beurre et l'emmental ;
  - le reste à voir au rythme des commissions de l'observatoire.